

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/036/2009 – ÉFAI
13 mars 2009

Action complémentaire sur l'AU 31/09 (AMR 51/018/2009, 9 février 2009) – Mauvais traitements / Inquiétudes pour la santé / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS Binyam Mohamed (h), 30 ans
Lakhdar Boumediene (h), 41 ans
Environ 50 autres détenus de Guantánamo

Binyam Mohamed a été libéré le 26 février et il a été autorisé à retourner au Royaume-Uni. Cependant, un certain nombre de détenus, dont Lakhdar Boumediene, continuent d'observer une grève de la faim pour protester contre leur détention pour une durée indéterminée et les conditions dans lesquelles ils sont maintenus sur la base navale américaine de Guantánamo Bay (Cuba). La plupart sont alimentés de force.

Dans une déclaration publiée par le biais de ses avocats le jour de sa libération, Binyam Mohamed a remercié toutes les personnes qui avaient œuvré en sa faveur. « *Je sais que sans l'aide de tous ces gens je n'aurais pas pu rentrer en Grande-Bretagne. En fait, je ne serais peut-être même plus vivant.* » Binyam Mohamed a en outre demandé que des campagnes continuent d'être menées en faveur des hommes toujours détenus à Guantánamo. « *Je me sentais encore plus désespéré lorsque je pensais que tout le monde m'avait abandonné. J'ai le devoir de veiller à ce que personne d'autre ne soit oublié.* »

L'équipe d'évaluation constituée sur ordre du président Obama a visité ce centre de détention en février et conclu que les prisonniers y étaient traités avec humanité. Pourtant, Amnesty International reçoit encore des informations selon lesquelles des détenus sont maltraités, notamment battus et soumis à des méthodes cruelles d'alimentation forcée.

Lakhdar Boumediene, incarcéré à Guantánamo depuis plus de sept ans, poursuit sa grève de la faim, qu'il a entamée en décembre 2006. Il a donné à ses avocats de plus amples informations sur ce qui lui est arrivé le 30 janvier : il a été extrait de force de sa cellule et frappé par des membres de la Force d'intervention rapide (IRF). Puis il a été attaché à une chaise par des entraves aux bras, aux jambes et à la tête. L'une de ses narines ayant déjà été blessée lors d'une séance d'alimentation forcée, un tube a été inséré brutalement dans son autre narine. Lakhdar Boumediene a indiqué que la procédure d'alimentation forcée prenait normalement entre une heure et quatre-vingt-dix minutes, mais que cette séance avait été expédiée en cinq minutes. Ce traitement l'a fait suffoquer et vomir. Ensuite, il a été placé à l'isolement et contraint à dormir et à prier sur un tapis qui sentait l'urine et les excréments. Selon ses avocats, il a été soumis au même traitement les dix jours suivants, et il n'a été ramené dans sa cellule habituelle, à Camp Iguana, que le 10 février, deux jours avant qu'ils ne lui rendent visite.

Les divergences entre, d'une part, la description que les détenus ou leurs avocats font de leur traitement et, d'autre part, les conclusions de l'équipe d'évaluation mettent en évidence la nécessité d'un contrôle indépendant permanent dans ce centre de détention. L'équipe d'évaluation a recommandé, entre autres, au gouvernement « *de songer à inviter des organisations non gouvernementales et les organisations internationales concernées à envoyer des représentants à Guantánamo.* »

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à permettre sans délai à tous les détenus de Guantánamo qui observent une grève de la faim de bénéficier de soins médicaux adaptés à leur état ;

- engagez-les à veiller à ce que tous les prisonniers soient traités dans le respect des normes et traités internationaux ;
- priez-les instamment d'autoriser les visites de spécialistes indépendants des droits humains et d'experts des procédures spéciales des Nations unies ;
- demandez la libération immédiate de tous les détenus de Guantánamo, à moins qu'ils ne soient inculpés sans délai d'infractions prévues par la loi et jugés par des tribunaux fédéraux américains dans le respect total des normes internationales d'équité.

APPELS À :

Secrétaire américain à la Défense :

The Honorable Robert M. Gates,
US Secretary of Defense,
1000 Defense Pentagon,
Washington DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 571 8951

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

The Honorable Eric H. Holder,
Attorney General,
950 Pennsylvania Avenue,
Washington DC 20530-0001, États-Unis

Fax : +1 202 307 6777

Courriers électroniques : AskDOJ@usdoj.gov

Formule d'appel : *Dear Attorney General, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Vice-ministre de la Justice par intérim chargé de la sécurité nationale :

Matthew G. Olsen,
Acting Assistant Attorney General for National Security,
950 Pennsylvania Avenue,
Washington DC 20530-0001, États-Unis

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.